



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-lès-SAVERNE

**Procès-Verbal de la séance
du Conseil Municipal – 11 mai 2026**

ORDRE DU JOUR

- 1 - Désignation du/de la secrétaire de séance
- 2 - Approbation du compte-rendu de la séance du 30/03/2026
- 3 - Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 4 - CNAS/GAS 67 : désignation des délégués et du (de la) correspondant(e) 2026/2032
- 5 - Demandes de subventions
- 6 - Point ajouté : création d'un emploi de secrétaire général(e) de mairie
- 7 - Délégations du maire
- 8 - Divers

Membres du Conseil Municipal présents :

M. François SCHNELL, Mme Myriam VIX, M. Patrick BLANCHONG, Mme Michèle PARISOT-MULLER, M. Jacky KUNTZ, M. Frédéric CISNAL, Mme Gaby ZIMMERMANN, M. Stéphane POUVIL, Mme Muriel ARON, Mme Alexandra CLAUSS, Mme Perrine LUDWIG, M. Christophe HAUSSER, M. Tristan HAMMANN, M. Corentin HAEFFELE

Membres du Conseil Municipal absents :

Mme Françoise HABER qui donne procuration à M. Stéphane POUVIL

M. le Maire annonce qu'il faudra ajouter un point RH suite à l'annonce de mutation externe de la secrétaire de mairie en poste, il portera le n°6.

Il remercie les membres présents lors de la cérémonie du 8 mai et M. Frédéric CISNAL pour les photos prises à cette occasion.

2026.05.11.01 - Désignation du/de la secrétaire de séance

M. Patrick BLANCHONG a été désigné secrétaire de séance.

2026.05.11.02 - Approbation du compte-rendu de la séance du 30/03/2026

Le compte-rendu du 30/03/2026 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

2026.05.11.03 - Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

M. le Maire explique aux conseillers le rôle de cette commission et leur indique que la liste de proposition des personnes appelées à y siéger doit parvenir à la Préfecture avant le 20/05/2026.

Il propose de partir sur la base de la liste du dernier mandat, et en cite les noms. Il précise qu'il manque deux titulaires et trois suppléants pour compléter cette liste, et demande aux conseillers présents s'il y a des volontaires

Pour les titulaires, M. Corentin HAEFFELE et M. Tristan HAMMANN se portent volontaires, pour les suppléants il s'agit de Mme Alexandra CLAUSS, Mme Gaby ZIMMERMANN et M. Patrick BLANCHONG.

Conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code Général des Impôts Directs, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents**, et établit la liste de présentation des membres de la CCID à partir de 2026 comme suit :

Catégories de contribuables représentés	Désignation des membres titulaires	Désignation des membres suppléants
<i>Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	M. Jean-Pierre KIEFFER Mme Myriam VIX	M. Dominique GRUSS M. Jean-Claude KLEITZ
<i>Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	M. Alfred INGWEILER M. François SCHNELL	M. Bruno MEYER M. Benoit WOLFF Mme Gaby ZIMMERMANN
<i>Représentants des contribuables soumis à la taxe d'habitation</i>	Mme Muriel ARON Mme Michèle PARISOT MULLER M. Tristan HAMMANN	M. Paul Alain DISS M. Patrick BLANCHONG Mme Alexandra CLAUSS
<i>Représentants des contribuables soumis à la contribution économique territoriale</i>	M. François SCHNELL M. David FISCHER M. Corentin HAEFFELE	M. Richard ROBERT M. Arthur PINTO
<i>Représentants des propriétaires de bois et forêts</i>	M. Jacky KUNTZ M. Etienne VOLLMAR	M. Nicolas STEPHAN M. Jean-Michel LUDWIG

2026.05.11.04 - CNAS/GAS 67 : désignation des délégués et du (de la) correspondant(e) 2026/2032

M. le Maire explique les avantages offerts par le Comité National d'Action Sociale (CNAS) au personnel communal et précise qu'il faut désigner un délégué élu, un délégué agent ainsi qu'un correspondant pour le mandat 2026/2032.

Il se propose comme délégué élu, et propose Mme Tania JUNG, secrétaire de mairie, comme délégué agent et correspondante, ces deux fonctions pouvant être exercées par la même personne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

2026.05.11.05 - Demandes de subventions

A) Association Garde & Aide à domicile

M. le Maire fait lecture du courrier reçu par l'association qui sollicite un soutien financier de la commune afin de contribuer à son fonctionnement, l'association ayant un but non lucratif.

M. le Maire propose le versement d'une subvention de 100 €, et après un débat sur le sujet certains conseillers proposent un versement de 200 €, le village étant composé de beaucoup de personnes âgées susceptibles de devoir faire appel à cette association à l'avenir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer une subvention de 200 € à l'association Garde & Aide à domicile.

B) Association Est Méca Passion

M. le Maire explique aux conseillers que, lors du vote des subventions versées aux associations du village avant les dernières élections municipales, cette association avait été enlevée de la liste suite à une erreur d'adresse du siège.

Or, le siège de l'association étant toujours à Ernolsheim, il propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 160 €, comme pour les autres associations du village.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer une subvention de 160 € à l'association Est Méca Passion.

C) Fondation du Patrimoine

Suite au courrier d'adhésion reçu par la Fondation du Patrimoine, M. le Maire rappelle l'importance d'adhérer à cette fondation qui accompagne les porteurs de projets engagés dans la préservation et la valorisation du patrimoine local, qu'il soit bâti, mobilier ou naturel.

Il souligne que la commune n'y adhère plus depuis quelques années mais qu'il souhaite reprendre l'adhésion dont la cotisation pour 2026 s'élève à 200 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine à partir de 2026.

2026.05.11.06 - Point ajouté : création d'un emploi de secrétaire général(e) de mairie

M. le Maire annonce aux conseillers la demande de mutation externe de Mme Tania JUNG, qui devra être remplacée au plus tard le 01/09/2026.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

Il convient de créer cet emploi pour les différents grades susceptibles d'être retenus lors des candidatures et M. le Maire indique que l'offre d'emploi sera à pourvoir à partir du 01/06/2026 afin de pouvoir former le ou la prochain(e) secrétaire, en cas de besoin.

A. Création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/06/2026, pour les fonctions de secrétaire général(e) de mairie.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8.

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de :
indice brut : 478 - indice majoré : 420

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe comme énoncé ci-dessus.

B. Création d'un emploi de rédacteur

Création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet à compter du 01/06/2026, pour les fonctions de secrétaire général(e) de mairie.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8.

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de :
indice brut : 478 - indice majoré : 420

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve la création d'un emploi de rédacteur comme énoncé ci-dessus.

C. Création d'un emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe

Création d'un emploi permanent de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/06/2026, pour les fonctions de secrétaire général(e) de mairie.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8.

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de :
indice brut : 480 - indice majoré : 421

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve la création d'un emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe comme énoncé ci-dessus.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

D. Création d'un emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe

Création d'un emploi permanent de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/06/2026, pour les fonctions de secrétaire général(e) de mairie.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8.

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de :
indice brut : 484 - indice majoré : 424

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- Approuve la création d'un emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe comme énoncé ci-dessus.

2026.05.11.07 - Délégations du maire

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal des points suivants :

- Communauté de Communes du Pays de Saverne : 31/03 + 09 et 23/04
- AG association Pro-Daubenschlag avec les adjoints : 02/04
- Visites salle festive : 13 + 18 + 21/04
- Communauté de Communes du Pays de Saverne (Dettwiller) : 16/04
- Réunion SPL Ciné Cubic à Saverne : 20/04
- AG Club Vosgien avec Patrick BLANCHONG : 25/04
- Rencontre avec le Sous-Préfet de Saverne : 29/04
- Communauté de Communes Waldolwisheim : 30/04
- Anniversaire M. Antoine KIEHL (85 ans) : 02/05
- CEA à Strasbourg : 05/05
- Rencontre avec le Préfet au Zornhoff à Monswiller : 06/05
- Anniversaire de mariage (60 ans) M. et Mme ZIMMERMANN : 06/05

2026.05.11.08 - Divers

Columbarium :

M. le Maire indique que le nouveau columbarium est presque plein et qu'il a demandé un devis à la société Metzmeier pour l'agrandir, puis il le projette sur écran. Il explique que cette société a réalisé les deux columbariums existants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ce devis et autorise M. le Maire à le signer.

Élections sénatoriales septembre 2026 :

M. le Maire indique aux conseillers qu'il faudra organiser un Conseil Municipal le vendredi 05/06/2026 afin de désigner les délégués et les suppléants pour établir le tableau des électeurs sénatoriaux.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

Panneaux de signalisation :

Tous les panneaux du village font très régulièrement l'objet de collages de stickers.
M. le Maire indique qu'il compte convoquer les personnes soupçonnées de ces actes.

Commémorations :

Mme Michèle PARISOT-MULLER demande si des drapeaux nationaux commémoratifs pourront être commandés pour le 14/07 et le 11/11 pour les conseillers.
M. le Maire lui répond qu'ils seront commandés.

Salle festive :

Mme Michèle PARISOT-MULLER suggère d'augmenter les tarifs de location de la salle festive pour les personnes n'habitant pas le village, la dernière revalorisation datant du 30/09/2022.

Après en avoir débattu, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité** de fixer les tarifs ci-dessous à partir du 01/01/2028 :

- Formule B = 1 000 € au lieu des 900 € actuels
- Formule C = 1 400 € au lieu des 1 300 € actuels

M. le Maire demande à ce qu'un tarif horaire soit voté pour des activités lucratives, ainsi qu'un tarif pour les entreprises et les associations.

Après en avoir débattu, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité** de fixer les tarifs suivants à compter du 12/05/2026 :

- 30 € par heure pour les activités lucratives,
- 500 € par journée pour les entreprises et les associations (avec le bar).

Les autres tarifs restent inchangés.

M. le Maire précise également que le règlement intérieur de la salle festive devra être révisé lors d'une prochaine réunion.

Fleurissement :

Mme Myriam VIX rappelle la journée de plantation prévue le 30 mai à 8h30 et compose l'équipe qui l'accompagnera : Mme Alexandra CLAUSS, Mme Michèle PARISOT-MULLER, M. Patrick BLANCHONG, M. Tristan HAMMANN, M. Frédéric CISNAL et Mme Perrine LUDWIG.

Elle rappelle également la journée citoyenne qui aura lieu le 6 juin à partir de 8h00.

Chasse :

M. Tristan HAMMANN indique que les dates de battues passées sont encore affichées en forêt, et qu'il faudrait les faire enlever.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

Visite des bâtiments communaux :

M. le Maire souhaite faire visiter les bâtiments communaux aux conseillers, notamment pour que les conseillers nouvellement élus puissent avoir une meilleure visibilité lors des réunions.

La date du 5 juin est retenue, après la réunion du Conseil Municipal.

Clôture de la séance à 21h20.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE

Le secrétaire de séance : M. Patrick BLANCHONG

Le Maire
François SCHNELL



Michèle PARISOT-MULLER
Conseillère Municipale

Myriam VIX
1^{ère} adjointe au Maire

Jacky KUNTZ
Conseiller Municipal

Patrick BLANCHONG
2^{ème} adjoint au Maire

Frédéric CISNAL
Conseiller Municipal

Gaby ZIMMERMANN
Conseillère Municipale

Stéphane POUVIL
Conseiller Municipal

Muriel ARON
Conseillère Municipale

Alexandra CLAUSS
Conseillère Municipale

Françoise HABER
Conseillère Municipale

Perrine LUDWIG
Conseillère Municipale

***Excusée
Donne procuration à
M. Stéphane POUVIL***

Christophe HAUSSER
Conseiller Municipal

Tristan HAMMANN
Conseiller Municipal

Corentin HAEFFELE
Conseiller Municipal